

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Qu'est-ce qui change sur votre bulletin de paie ?

À compter du 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source entre en vigueur et occasionne quelques modifications sur votre bulletin de paie. Six rubriques obligatoires doivent apparaître sur ce nouveau bulletin, découvrez-les !

1. Salaire net avant impôt

Cette première case, dont la taille des caractères est supérieure aux autres, indique le montant net avant l'application du prélèvement à la source. Il reste votre salaire de référence.

2. Salaire net imposable

Le salaire net imposable correspond au montant soumis à l'impôt. Son total diffère du net à payer avant impôt puisqu'il inclut votre cotisation CSG qui est non déductible.

3. Nature du taux

Cette case indique la nature du taux du prélèvement à la source souhaité par le salarié : personnalisé, non personnalisé ou individualisé.

4. Taux appliqué

Cette case indique au salarié le taux du prélèvement qui lui est appliqué dans le cas d'un taux personnalisé.

5. Montant de la retenue

Cette case correspond au montant retenu sur le salaire net imposable au titre du prélèvement à la source.

6. Salaire net après impôt

La case "Net payé en euros" correspond à votre salaire après toutes les déductions d'imposition et de charges salariales. C'est le montant que vous recevez sur votre compte.

Conclusion

Avec le prélèvement à la source, votre bulletin de paie contient quelques cases supplémentaires. Celles-ci vous permettent de comprendre plus en détails les nouvelles mentions qui figurent sur vos bulletins de salaire.

Exemple de bulletin de salaire au 1^{er} janvier 2019, suite à l'entrée en vigueur du prélèvement à la source.

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	2 657,79
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	46,01

Impôt sur le revenu		Base	Taux personnalisé/Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source		2 796,07	10,50	293,59
				Net payé en euros
				2 364,20
				Allègement des cotisations employeur
				62,10
				Total versé par l'employeur
				5 554,22

Cumuls	Salaire brut	Charges salariales	Charges patronales	Avantages en nature	Net imposable	Heures travaillées	Heures supplémentaires
Période	3 450,00	792,21	2 104,22	0,00	2 796,07	151,67	0,00
Année	32 888,69	7 445,19	19 945,23	0,00	26 741,13	1 295,03	0,00

Compteurs	Compteurs	Compteurs	Acquis
Congés	0,0000	30,0000	10,0000
Repos compensateur	0,0000	0,0000	0,0000

Dates de congés

Du Au
 Du Au
 Du Au

- Cases modifiées
- Nouvelles cases

Pour plus d'informations : sage.com/fr-fr/assistance-support/faq-prelevement-a-la-source/